

La plate-forme participative de propositions #PEPS (www.peps.website) a publié depuis juin 2018 plus de **60 propositions concrètes** pour mettre en œuvre en France et avec ses partenaires internationaux, une transition écologique juste et solidaire. Ces propositions couvrent les différents secteurs de l'économie, éclairent la capacité d'action des pouvoirs publics, envisagent de nouvelles responsabilités pour les collectivités locales, et promeuvent l'initiative citoyenne. Elles se placent **au service d'une société prospère et solidaire**, créative et soucieuse de son empreinte environnementale, dans les domaines de l'alimentation, des mobilités, de l'aménagement du territoire, de la santé, de la finance, du climat, de la protection de l'océan et de l'agriculture.

Face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19 au printemps 2020, **les membres de #PEPS soutiennent le principe d'une action concertée et collective**, alliant solutions de court terme et vision d'avenir, pour tirer de cette situation inédite des enseignements utiles. La sidération suscitée par l'ampleur de cette crise et de ses effets (qui ne sont pas encore tous connus), et l'incertitude quant à ses conséquences, nous ont conduit à placer **la résilience et la gestion du risque au cœur de nos propositions**. Car nous croyons qu'il est plus utile de chercher à **développer une culture du risque** dans la vie quotidienne et les stratégies économiques des françaises et des français plutôt que de chercher des coupables ou de rêver un grand lendemain qui déçante, **nous avons fait du monde « avec » le fil rouge** de notre contribution.

Nous portons l'ambition de faire émerger en France **une société de conscience et de confiance**. Reconnaisant pleinement les risques qui pèsent sur elle - sociaux, économiques, environnementaux -, elle croit dans la capacité d'action de ses forces vives - citoyens, territoires, entreprises, chercheurs - pour répondre et s'adapter aux imprévus d'un monde en crise(s). Nous proposons de répondre à trois objectifs : **faire évoluer notre rapport au monde**, mettre en place **une stratégie nationale partagée de résistance aux chocs**, et assurer **le rebond économique local**.

I. Apprendre de la crise : pour un nouveau rapport au monde

A. Forger une nouvelle frontière de la mondialisation

1. Faire rimer mondialisation et solidarité
2. l'Union européenne à l'offensive pour une mondialisation vertueuse
3. Miser sur la demande pour réorienter l'offre

B. Instaurer une relation apaisée entre l'homme et la nature

1. Mieux protéger les éco-systèmes
2. Promouvoir une alimentation de qualité
3. Faire évoluer notre rapport au vivant
4. L'océan au cœur des transitions

II. Vivre avec le risque : pour une France plus résistante aux chocs

A. Anticiper et prévenir les crises en mobilisant tous les échelons

1. L'Union européenne amplificateur de la résilience nationale
2. Articuler les risques par une gestion plus proche du terrain

B. Repenser la structuration urbaine et territoriale

1. Concevoir des territoires résilients
2. Revitaliser les villes moyennes
3. Mettre la planification territoriale au service de la coopération

C. Apprivoiser le numérique

III. Rebondir : pour un renouveau économique porté par les territoires

1. Pour une gouvernance partagée de la reconstruction
2. Faire de la transition énergétique le levier du rebond territorial
3. Réindustrialiser les territoires

I. Apprendre de la crise : pour un nouveau rapport au monde

A. Forger une nouvelle frontière de la mondialisation

Sur les 75 dernières années, le développement considérable de la globalisation des échanges - qui existe depuis l'Antiquité - a beaucoup **contribué à la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie**. Mais de sérieux déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux en ont découlé. Les spécialisations géographiques se sont fortement accrues. De nombreuses situations de dumping commerciaux, sociaux et environnementaux sont apparues.

La coopération est une clé de la résilience. « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin », dit l'adage. Or la mondialisation est un accélérateur des coopérations et les organisations internationales doivent être mobilisées face aux crises majeures. Repenser nos partenariats bi- et multilatéraux, notamment dans le domaine commercial (traités) est indispensable. La mondialisation doit trouver l'agilité nécessaire à l'adaptation locale ou temporaire en période de crise, en valorisant la proximité et « la garantie d'origine » comme des gages de bénéfices collectifs.

La reconstruction post-Covid marque une nouvelle étape macro-économique. Après 30 ans de promotion du libre échange, de la réduction de la sphère publique et des budgets publics, nous entrons dans une période qui renforce le besoin d'investissements et de productions plus écologiques, plus sociaux et inclusifs et plus locaux, pour répondre aux inquiétudes nées de la crise.

La mondialisation porte aussi des valeurs positives : l'ouverture sur le monde, la conscience d'une humanité planétaire à la richesse culturelle exceptionnelle, la connaissance des trésors de notre planète et de ses ressources limitées, qui contribuent à faire progresser le respect, la tolérance, et la protection de l'environnement.

La situation inédite du confinement généralisé est un événement de civilisation, qui peut changer la nature de la mondialisation et la structure du capitalisme, si nous concentrons leurs bénéfices sur nos biens communs : santé, climat, biodiversité.

Nous formulons **12 propositions** à défendre via nos représentants politiques, économiques et associatifs pour faire rimer mondialisation et solidarité ; une union européenne à l'offensive pour une mondialisation plus vertueuse ; agir résolument du local au global.

1. Faire rimer mondialisation et solidarité

*** IA1 : Porter une résolution européenne pour le renforcement du rôle de l'OMS**

A l'heure où la Chine est pointée du doigt pour son influence douteuse sur l'organisation, et alors que les Etats-Unis veulent s'en éloigner, **l'Europe peut s'affirmer dans l'OMS**, et défendre le renforcement des missions de coordination de l'ensemble des acteurs publics et privés de la sphère santé (autorités nationales, et continentales, laboratoires pharmaceutiques, fondations privées...), pour développer des systèmes de monitoring et de lancement d'alerte plus efficaces.

*** IA2 : Orienter le secteur financier vers la lutte contre le changement climatique**

PEPS a publié en juillet 2019 « **12 propositions pour un système financier orienté massivement vers la transition écologique** »¹ que nous complétons en proposant de défendre lors de conférences internationales à vocation économique (G7, G20, Davos) la **coopération internationale sur la lutte contre les paradis fiscaux**, et la **création d'un « Tribunal du carbone »**² pour intégrer le risque climatique dans les accords de libre-échange.

*** IA3 : Faire des 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) l'outil commun d'évaluation des performances de l'Etat, des entreprises et des collectivités**

Le budget « vert » mis en place en 2019, qui différencie les dépenses nationales par leur impact sur l'environnement, pourrait être complété en ce sens. L'aide au développement en bénéficierait pour répondre à l'objectif 17 de renforcement des plans nationaux permettant d'atteindre dans tous les pays du Nord et du Sud les Objectifs de développement durable.

¹ <https://www.peps.website/finance-verte>

² in « 8 propositions pour replacer la France au coeur de la géopolitique du climat », PEPS 2018, <https://www.peps.website/geopolitique-climat>

*** IA4 : Intégrer la responsabilité sociale et environnementale dans le commerce international**

La France doit défendre à l'OMC la possibilité pour les Etats (et l'Union européenne) d'**adapter les règles commerciales pour protéger les biens communs** que sont l'environnement, l'intégrité humaine et la cohésion sociale, tels qu'inscrits dans les législations sociales et environnementales des Etats, à l'issue de débats démocratiques légitimes. Ils doivent pouvoir imposer le respect de ces règles dans les produits importés. Il doit en être de même dans les traités bilatéraux.

*** IA5 : Mettre en valeur le secteur culturel dans la mondialisation**

La France a la légitimité pour **promouvoir l'exception culturelle dans le monde et au sein de la francophonie**, et valoriser les talents et les identités locales. Les ressources audiovisuelles se sont révélées essentielles pour la population durant la crise sanitaire. La France est forte d'une expérience reconnue mondialement de politiques publiques ambitieuses de protection du patrimoine, d'archéologie préventive, de gastronomie et de valorisation des terroirs, d'édition, de production et de diffusion des oeuvres de cinéma et de spectacle vivant, de reconnaissance des conditions de travail spécifiques dans les milieux artistiques, de promotion de la création. Elle doit peser pour que ce secteur gravement touché par le confinement soit **un bénéficiaire important des aides à la reprise**, et mettre sa diplomatie au service d'**une promotion mondiale des échanges culturels**.

2. L'Union européenne à l'offensive pour une mondialisation vertueuse

Dans un contexte de confrontation USA-Chine et d'abandon du multilatéralisme comme modalité de prévention et de résolution des conflits, il revient à notre continent de rappeler l'importance d'une **réponse collective aux défis de l'humanité** que sont le changement climatique, l'épuisement des ressources et l'érosion de la biodiversité, le creusement des inégalités - et leurs effets alimentaires, sanitaires, migratoires... Savoir y répondre est une condition de la Paix dans le monde.

Touchée durement par la pandémie, et fragilisée par la concentration hors Europe des aires de production de certains biens essentiels, **l'Union européenne doit renforcer sa robustesse face aux crises**. Grand donneur d'ordres industriel et riche de ses 500 millions de consommateurs au pouvoir d'achat élevé, elle occupe **une place stratégique dans la mondialisation** et doit peser plus.

*** IA6 : Taxer les émissions polluantes des transports de marchandises pour favoriser courtes distances et technologies propres**

Le transport international produit des émissions de gaz à effet de serre et des polluants nocifs pour la santé humaine et la biodiversité. Afin de les réduire et de favoriser les transports propres employant des énergies renouvelables notamment la propulsion à l'hydrogène dans le cadre du Green deal, l'Union européenne doit : a) **investir dans la recherche** sur les technologies zéro émission, b) **soutenir en Europe** la production locale de biens essentiels pour limiter les effets sociaux de cette fiscalité écologique qui pénalise les longues distances, et c) **créer une taxe ou redevance au kilomètre parcouru selon le carburant utilisé** pour les transports de marchandises internationaux, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aériens. Celle-ci pourra être progressive.

*** IA7 : Instaurer un tarif de douane de 7 % sur les importations de l'Union européenne pour financer la relance économique et favoriser la production intérieure**

Afin de simplifier la lutte contre les dumpings commerciaux, sociaux et environnementaux, nous proposons de fixer un taux unique d'accès au marché intérieur de l'Union européenne pour les biens d'importation. Nous proposons un taux de 7%. Les recettes seraient dédiées aux investissements pour la reconstruction de l'économie et au renforcement de la politique de développement.

*** IA8 : Défendre résolument un plan de relance européen écologique et solidaire**

A la suite de l'initiative commune de la France et de l'Allemagne, la Commission européenne a proposé **un plan de relance le 27 mai 2020, d'un montant historique de 750 Mds€** à travers un nouvel instrument baptisé *Next generation EU*. Il viendra s'ajouter au budget européen déjà prévu, le portant ainsi à 1.850 Mds€ sur 7 ans. Ce nouvel instrument sera financé par un emprunt sur les marchés financiers étalé entre 2021 et 2024 (et remboursé entre 2028 et 2058). Nous proposons également de **promouvoir une diplomatie européenne du Pacte vert**, qui balise la nouvelle stratégie de croissance de l'UE et les mesures à prendre pour faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Il consiste à donner une vision claire du projet politique que l'UE propose au reste du monde, comme le fait la Chine avec sa stratégie de « Nouvelle route de la soie » (Belt and Road initiative).

3. Miser sur la demande pour réorienter l'offre

Avec la consommation « made in France » ou « made in local » **le consommateur dispose d'un levier puissant pour peser sur les effets écologiques et sociaux de la mondialisation** qui sont jugés catastrophiques (pollutions, délocalisations).

Le « consommer moins, et mieux » a beaucoup augmenté sa part dans les enquêtes d'opinion. Le choix de cette proposition a augmenté de 10 points entre 2015 et 2019³, passant de 26 à 36%, avec une forte accélération sur l'année 2019, notamment sur le secteur du textile. La fermeture des frontières, le réflexe sanitaire au plus fort de la crise Covid et l'introspection liée au confinement ont renforcé encore cette dynamique. Néanmoins, l'hyper-consommation reste très présente et la sortie de crise risque de le montrer. Et **la consommation est essentielle pour relancer l'économie**.

La récession qui s'annonce va **renforcer le clivage** entre une avant-garde militante aisée très volontaire pour accélérer la transition en termes de consommation, et une population socialement plus captive de l'offre à bon marché. Cette tension peut générer des conflits sociaux, et doit être contenue par **des mesures publiques favorisant l'accès de tous à des biens essentiels de qualité**, comme PEPS le préconisait dans ses 8 propositions sur l'alimentation publiées en février 2019⁴.

*** IA9 : Une « monnaie hélicoptère »⁵ dédiée aux biens et services à impact écologique et social positif**

Ce concept propose de distribuer directement la monnaie d'une Banque centrale aux citoyens pour faire augmenter la dépense et soutenir la demande globale. Cette monnaie pourrait être fléchée vers des secteurs peu perméables aux importations et présentant un impact positif en matière sociale et environnementale, pour en augmenter l'efficacité économique. Les produits alimentaires locaux et transformés localement, les biens de réemploi, et les activités liées à la réparation ou au recyclage (à l'image du « coup de pouce » vélo) pourraient utilement profiter de ce dispositif, pour éviter de renouer avec une sur-consommation prédatrice de ressources.

*** IA10 : Imposer dans l'agro-alimentaire et la grande distribution le cadre d'action des « entreprises de mission » instauré par la loi PACTE**

Secteurs relativement préservés des effets du confinement, l'agro-alimentaire et la grande distribution doivent prendre leur part dans la restauration de l'équilibre économique. **L'initiative prise par Danone**, première entreprise du CAC40 à présenter à ses actionnaires une stratégie « de mission » fait office de précurseur. Elle mobilise l'ensemble de ses parties prenantes dans un projet commun qui met la mission sociétale de l'entreprise au coeur de sa stratégie. L'entreprise doit intégrer dans ses statuts des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle consacrera des moyens et un suivi, validés par un tiers indépendant. Quatre objectifs seront évalués par Danone: l'amélioration de la santé, la préservation de la planète, la promotion de la croissance inclusive, et la possibilité pour les salariés à tous les niveaux d'avoir un impact sur les décisions de l'entreprise.

*** IA11 : Mettre en oeuvre les recommandations de la plate-forme RSE⁶ pour renforcer la conscience et la contribution sociales et environnementales des entreprises**

La Plateforme RSE recommande notamment aux entreprises d'étendre et de renforcer l'association des parties prenantes, dont les salariés et leurs représentants, à la définition des indicateurs de mesure de la RSE ; de conforter la place des données extra-financières parmi les données utilisées pour leur pilotage ; de publier sous un format exploitable par tous, en open data, leurs données publiques portant sur la RSE ; d'identifier leur contribution aux ODD et à leurs cibles. Nous proposons de **compléter les rapports RSE en incluant la responsabilité territoriale** afin de mettre en avant la production localisée en France.

³ Source: Philippe Moati, observatoire société et consommation, <https://www.franceculture.fr/societe/consommation-le-covid-19-accentue-des-clivages-qui-laissent-presager-des-troubles-sociaux-a-venir>

⁴ <https://www.peps.website/alimentation-de-qualite>

⁵ Concept promu par Jézabel Couppey Soubeyran in https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/04/de-quoi-faire-decoller-christine-lagarde_6024766_3232.html

⁶ <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2019-11-08-performance-globale-rse.pdf>

B. Instaurer une relation apaisée entre l'homme et la nature

La préservation d'écosystèmes complexes et de la diversité des espèces est une des clés de la résilience aux crises sanitaires. On constate par exemple que la monoculture des arbres urbains (majoritairement platanes et marronniers en France), est une fragilité face à une attaque parasite ou une canicule. Garantir la diversité des espèces permet d'éviter des coûts de gestion.

Du point de vue assurantiel, la préservation des espaces naturels résilients (comme les mangroves littorales) prend une valeur nouvelle face aux risques sur les personnes et les biens liés au changement climatique. En s'appuyant davantage sur **les solutions basées sur la nature**, on participe à limiter les risques liés à l'alimentation et à la pollution de l'air, de l'eau, des sols, et à éviter les migrations de populations privées de ressources.

De nombreux emplois peuvent être créés dans les métiers de la gestion environnementale, de la préservation et de la reconquêtes des éco-systèmes (eau, air, sol), notamment dans les secteurs techniques spécialisés (éco-industries). La puissance publique n'est plus le seul secteur donneur d'ordres en la matière, et **les aides à la reprise économique** devront favoriser dans toutes les entreprises une approche responsable de l'approvisionnement, et une organisation circulaire de la production, limitant les déchets et préservant les ressources.

Le développement des obligations de compensation des émissions de gaz à effet de serre (planter un arbre quand on prend l'avion) et de l'imperméabilisation des sols (planter une forêt quand on bâtit un lotissement) donne **un rôle économique nouveau aux espaces naturels**. A l'image de la valorisation des économies d'énergie financée par les certificats blancs européens (CEE en France), on doit **développer les outils qui donnent une valeur à la sobriété** et pénalisent la consommation excessive de ressources. Des financements privés pourraient ainsi être plus largement mobilisés aux fins de conservation des éco-systèmes.

1. Mieux protéger les éco-systèmes

Depuis une dizaine d'années, le **triptyque « éviter-réduire-compenser »** s'applique à la politique de protection de la biodiversité en France. PEPS propose de l'appliquer à l'ensemble des secteurs de l'économie. Les travaux lancés par le gouvernement pour trouver de nouveaux outils de **lutte contre l'artificialisation des sols** (programme zéro artificialisation nette) et de protection de la biodiversité ordinaire et remarquable, vont dans ce sens.

PEPS fait 6 propositions complémentaires à défendre au niveau local, national et européen :

***IB1 : Développer et gérer un grand réseau européen d'écosystèmes fonctionnels**

Cet outil, adossé aux réseaux d'espaces naturels existants dans les États-membres, serait **un renforcement du réseau Natura 2000** issu de la directive oiseaux. Ses sites seraient éligibles aux investissements verts européens pour assurer la préservation et la reconquête des éco-systèmes et pourraient être valorisés au titre des compensations écologiques. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales.

***IB2 : Inscrire dans le plan de relance les travaux nécessaires au rétablissement des continuités écologiques**

Les « infrastructures vertes » que sont les continuités écologiques sont reconnues dans les schémas régionaux de cohérence écologique et constituent le support du fonctionnement des éco-systèmes à l'échelle territoriale. Certaines discontinuités majeures ont été identifiées dans ces schémas. Les « verrous écologiques » pourraient ainsi être levés.

IB3 : Créer des portefeuilles régionaux de « zones à renaturer en priorité », notamment dans les zones humides

Les agences régionales de la biodiversité peuvent être mandatées pour repérer des espaces susceptibles ou nécessitant d'être « rendus à la nature », en zone urbaine et périurbaine comme en zone rurale, issues de friches agricoles, industrielles ou militaires par exemple. Elles seraient chargées de conduire en partenariat avec les élus locaux, les propriétaires et les futurs gestionnaires des démarches pour créer un « portefeuille régional de sites à renaturer ». Les sites identifiés pourraient bénéficier de financements liés à la compensation foncière des opérations de construction nécessaire à l'application du principe de zéro artificialisation nette.

***IB4: Profiter du congrès mondial de la nature de Marseille (UICN) en janvier 2021 pour définir une stratégie terrestre et maritime des aires protégées « post-Covid »**

La nouvelle Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) devra favoriser les partenariats de définition et de gestion avec les collectivités et les milieux associatifs locaux de protection de la nature, dans le cadre de « contrats » visant à augmenter la surface d'aires protégées et à les intégrer au réseau national. L'association de la société civile et l'appropriation des enjeux, au plus près du terrain, est indispensable à l'efficacité des mesures de protection des éco-systèmes.

***IB5 : Sortir les dépenses d'entretien des espaces naturels des collectivités de l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**

La gestion par les collectivités des espaces verts et protégés est un service qui présente des bénéfices collectifs essentiels à la vie et à la santé humaine (on l'a vu lors du confinement avec la fermeture des parcs et jardins). Celle-ci pourrait être exclue des dépenses éligibles au « pacte financier » dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour éviter qu'il ait des conséquences négatives sur l'entretien et l'acquisition d'espaces naturels par les collectivités.

2. Promouvoir une alimentation de qualité pour tous

La santé des hommes, des animaux et des écosystèmes est étroitement liée. La mise en évidence de ce lien a conduit à l'émergence du concept « One health » qui incite à travailler de façon décloisonnée pour mieux protéger la santé des hommes, des animaux et de leur environnement.

La qualité de la production agricole et de l'alimentation est déterminante. D'une part, les surfaces agricoles et forestières représentent en France 80 % de l'utilisation du sol. D'autre part, elle exploite des animaux d'élevage qui expose à des risques sanitaires, d'autant plus lorsque cette exploitation est intensive. Enfin, l'introduction de substances chimiques dans l'agriculture et d'additifs dans les produits alimentaires expose l'homme et la nature à des risques directs et indirects.

Il est indispensable que **la prochaine Politique agricole commune européenne (PAC)** s'inscrive dans la transition écologique pour mieux résister aux crises, notamment sanitaires. Le nouveau programme « from Farm to Fork »⁷ paraît prometteur. Le développement de l'agro-écologie qui s'appuie sur le fonctionnement naturel des écosystèmes et vise à disposer de sols sains, à exclure les substances chimiques et à favoriser la biodiversité y compris la diversité génétique des animaux d'élevage mérite d'être fortement soutenu d'autant plus qu'il est intéressant sur le plan social⁸.

En février 2019, PEPS a publié 8 propositions⁹ pour une alimentation de qualité pour tous, respectueuse de l'environnement et soucieuse du bien-être animal. Nous y préconisons notamment de mettre fin aux pratiques de l'élevage intensif, d'accompagner les producteurs vers le progrès social et environnemental, de défendre une politique agricole cohérente avec les objectifs climat européens, d'éco-conditionner les aides agricoles françaises et européennes. Nous proposons ici 3 nouvelles mesures pour **transformer nos modes de production et de consommation**, en créant des emplois, et sans générer de fracture sociale ou territoriale.

***IB6 : Renforcer l'encouragement à la conversion des exploitations par un fond de garantie**

Le risque encouru dans la transformation des modes de production doit être garanti au-delà de la perte du bénéfice d'exploitation pendant la période de conversion.

***IB7 : Renforcer les capacités d'intervention de l'Institut national de veille sanitaire**

Nous proposons de mettre à sa disposition une équipe pluridisciplinaire de gestion du risque (gestion de crise et surveillance sanitaire) associant vétérinaires, médecins et écologues.

***IB8 : Proposer la création d'une chaire universitaire pluridisciplinaire « One health »**

Elle pourrait être soutenue par Danone au titre de l'affirmation de sa mission d'intérêt collectif.

⁷ https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en

⁸ Les exploitations bio représentent 9% des exploitations françaises et 14% de l'emploi agricole, sce INSEE

⁹ <https://www.peps.website/alimentation-de-qualite>

3. Faire évoluer notre rapport au vivant

*IB9 : Développer l'éducation à l'environnement et aux solutions de la transition écologique

Renforcer dans la formation tout au long de la vie la description des interactions entre l'homme et la nature.. Les directions régionales des entreprises (DIRECCTE) et les régions pourraient mettre en place des plans de formation ciblés, en identifiant par secteur d'activité avec les organisations professionnelles les leviers d'action et les solutions les plus pertinents pour améliorer leur impact environnemental (énergie, eau, ressources, pollutions).

*IB10 : Soutenir l'intelligence artificielle et les solutions numériques permettant de mesurer facilement notre impact sur l'environnement

Pour **sensibiliser les citoyens et les entreprises** et les aider à maîtriser leur empreinte environnementale, le déploiement d'outils numériques ludiques peut être très efficace, comme on l'a vu avec les appareils de suivi des consommations d'énergie ou d'eau, les outils d'évaluation des contenus alimentaires (Yuka), ou encore le repérage des espèces dans la nature (Picture It). Conçus dans le respect de la vie privée des consommateurs, les outils participatifs alimentés par les citoyens contribuent à améliorer la prise de conscience individuelle et collective.

*IB11 : Renforcer la mise en oeuvre et l'appropriation du principe de précaution

En juin 2018 PEPS a publié 7 propositions¹⁰ pour une mise en œuvre effective du principe de précaution. La loi de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier », prévoit que la protection de la nature doit s'inspirer du « principe de précaution selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ». Il a été repris dans la Charte de l'environnement en 2005, insérée dans la Constitution.

PEPS préconise notamment d'inscrire dans le processus d'autorisation des substances chimiques le principe "éviter-réduire-compenser", de créer **un observatoire des pratiques biologiques** et chimiques, et d'instaurer un cadre de sanctions, national et international, tel que **l'adoption au niveau international de la notion d'écocide**.

4. L'océan au cœur des transitions

L'état de l'océan s'est très largement dégradé au cours des 100 dernières années. Les quantités de déchets, dont le plastique, dans les mers sont très importantes. Un tiers des stocks de poissons est victime de la surpêche, entre le tiers et la moitié des habitats marins vulnérables ont été perdus, les récifs coralliens souffrent du réchauffement, les espèces migrent, les déserts marins augmentent.

L'océan est un rouage essentiel de la machine climatique, à l'interface entre les activités humaines majeures pour l'économie mondiale et la préservation d'équilibres et de milieux naturels fragiles et de sociétés locales vivant de la pêche et des activités maritimes. Sauvegarder l'océan est clé pour renforcer la résilience des éco-systèmes marins et celle de notre économie.

C'est aussi une opportunité pour la France, deuxième domaine maritime mondial grâce à ses outre-mers au potentiel exceptionnel, de placer l'océan au cœur de sa stratégie pour développer de nouveaux marchés économiques tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux.

En septembre 2019, PEPS a publié 12 propositions pour un océan écologique et solidaire¹¹ visant notamment à **développer les filières industrielles de la croissance bleue** durable, prévenir les pollutions, **réduire les inégalités face aux risques littoraux**, et développer une diplomatie maritime en faveur de la protection de la biodiversité marine et de la prévention des risques liés aux migrations en mer, dans le cadre d'un **Pacte social et écologique pour la Méditerranée**.

*IB12 : Conditionner les soutiens financiers aux collectivités et entreprises du tourisme au respect de critères de développement durable

Le développement d'un **tourisme littoral et maritime plus sobre et moins polluant** est un enjeu majeur de la relance économique. Le secteur des croisières en particulier mérité d'être questionné.

¹⁰ <https://www.peps.website/principes-de-precaution>

¹¹ <https://www.peps.website/notre-océan>

II. Vivre avec le risque : pour une France plus résistante aux chocs

La Covid-19 démontre qu'aucune crise majeure ne peut être traitée uniquement au niveau national et intergouvernemental. Cette crise a révélé en France la capacité des territoires à intervenir, à improviser des actions pertinentes et à s'imposer dans un cadre qui n'était pas a priori évident.

La résilience d'une économie ou d'une société est sa capacité à surmonter rapidement des chocs et perturbations. Cette notion de résilience part de la gestion de crise, des catastrophes et des réactions immédiates. Toutefois, dans son concept global, au sens de résilience écologique, elle prend toutes les temporalités, y compris celle de l'aménagement de très long terme et de la reconstruction différenciée suite aux catastrophes pour mieux affronter les suivantes.

La crise sanitaire actuelle s'accompagne d'une crise économique et sociale. Il faut prendre en compte tous les risques, géopolitiques, démographiques, migratoires, naturels, technologiques, humains couplés aux dimensions économiques et sociales. En France, plusieurs crises couvaient sous celle du Covid19 : le climat social est dégradé depuis de longs mois avec le conflit des « gilets jaunes », les transports collectifs ont été paralysés par les opposants à la réforme des retraites aux mois de décembre et janvier avec des conséquences désastreuses sur le commerce, les effets du changement climatique se font sentir avec des canicules et sécheresses à répétition, le monde agricole souffre des traités commerciaux, l'Europe peine à protéger ses emplois et ses travailleurs.

Il faut **mettre en place un système de gestion par la « société locale »** de l'ensemble des risques auxquels une collectivité peut être exposée, en amélioration continue. La planification peut jouer un rôle essentiel au profit de la résilience. Elle vise à organiser les ressources d'un territoire pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. C'est une discipline du temps long et décentralisée. Plus de 15 000 collectivités sont compétentes en la matière¹². Dans les Outre-mer, la relation avec les régions proches géographiquement mais non européennes est cruciale.

A. Anticiper et prévenir les crises en mobilisant tous les échelons

1. L'Union européenne amplificateur de la résilience nationale

La résilience de l'Union est essentielle dans les domaines de la santé publique, de l'alimentation, des transports, des communications, de l'énergie, de la finance ou des infrastructures de sécurité régionales. Elle doit apprendre à résister aux possibles ruptures des chaînes d'approvisionnement, aux différentes attaques physiques ou numériques.

Le renforcement nécessite une approche à long terme, fondée sur l'atténuation des causes sous-jacentes propices aux crises et l'amélioration des capacités afin de mieux gérer les incertitudes et les changements à venir.

D'un point de vue économique, il est rentable d'investir dans la résilience. Dans bien des domaines des crises contemporaines (climat, finance, santé, numérique, terrorisme), le coût de l'inaction est plus élevé que celui de l'action.

PEPS formule 5 propositions pour donner mandat à l'Union Européenne et renforcer sa résilience :

***IIA1 : Renforcer « l'autonomie stratégique » de l'UE**

Il est essentiel de réduire la dépendance des pays de l'Union dans des secteurs critiques : sécurité alimentaire, numérique, pharmaceutique/médicaments, énergie, recherche scientifique, diversification dans la chaîne d'approvisionnement, rapatriement de certaines chaînes de productions. La stratégie économique de la nouvelle commission devra y contribuer.

¹² La stratégie de résilience de la Ville de Paris présentée en octobre 2017 est ainsi fondée sur un principe de transversalité. On parle de métabolisme urbain. Cette nouvelle approche met en relation tout ce qui fait une ville pour que l'ensemble soit plus solide et plus cohérent lorsqu'une crise intervient, à savoir les politiques sectorielles de gestion technique (eau, déchets, énergie, mobilité, habitat) et sociale (aide aux plus défavorisés, scolarité, santé, etc.). Un exemple : alors qu'auparavant un espace vert n'avait qu'une seule fonction d'agrément, il devient aujourd'hui un élément dans la gestion du ruissellement des eaux de pluie, un espace destiné à promouvoir la biodiversité animale et végétale, un jardin potager, un outil pour lutter contre les chaleurs excessives de l'été et un lieu de convivialité. Elle n'oublie pas non plus la coopération avec les territoires environnants.

Saluons également les efforts de Lisbonne qui, dans un contexte de crise économique et de perte importante d'habitants vers les périphéries, a su mettre en place un des plans les plus complets. Milan fait preuve d'originalité en s'appuyant sur la biodiversité. New-York a développé le concept d'équipes locales d'intervention d'urgence volontaire.

Elle devra également prévenir les investissements directs étrangers (IDE) hostiles aux intérêts nationaux: harmonisation au niveau européen de la liste, mise en place du mécanisme communautaire de filtrage des investissements directs étrangers prévu en octobre 2020¹³.

***IIA2 : Introduire dans la stratégie industrielle européenne un volet « re-localisation »**

Présentée le 10 mars dernier par Thierry Breton, elle devra être complétée pour favoriser la **constitution de réserves stratégiques** sur le sol européen, et appliquer aux activités et biens stratégiques le **principe dérogatoire à la concurrence** (celui de la souveraineté dont bénéficie le secteur de la défense) , en prévoyant **un mécanisme de solidarité entre États-membres**.

***IIA3 : Réaliser un travail d'anticipation des crises futures à l'échelle européenne**

L'Europe devra pointer les facteurs de vulnérabilité de notre communauté et **préparer des plans d'urgence** épidémiologique, technologique, climatique, dans tous les domaines où la stabilité de l'Union et l'intégrité de ses citoyens pourraient être menacés - sous la forme d'un groupe de travail réunissant commission, représentants des États-membres et députés. Pour **renforcer sa stratégie de prévention des crises dans sa politique extérieure**, l'Union européenne peut mobiliser les instruments de l'aide humanitaire, les incitations en faveur des investissements privés, l'action pour le climat, les missions militaires.

***IIA4 : Développer les outils communs européens de gestion des crises sanitaires**

La France a voté la mise en place d'une application de tracking sécurisé « post Covid » pour faciliter le déconfinement et la reprise de l'activité. Une telle initiative aurait mérité d'être mise en place au niveau européen, afin d'assurer à tous les citoyens de l'Union le même niveau d'information et leur permettre de reprendre des déplacements plus sûrs au sein et entre les Etats membres.

2. Articuler les risques par une gestion plus proche du terrain

La résilience ne peut s'instaurer que dans **un climat de confiance entre décideurs**, publics et privés, individuels et collectifs, permettant à chacun d'assumer pleinement son rôle d'anticipation et de gestion de crise.

La crise sanitaire l'a montré, les collectivités, les administrations, les citoyens et les entreprises ont **une capacité d'adaptation élevée et un grand sens des responsabilités** : solidarités de voisinage et associatives, gestion de stocks stratégiques, achat et fabrication locale de matériels d'urgence, urbanisme tactique qui mobilise des routes pour les vélos et les piétons ou des hôtels pour les malades, espaces publics distanciés, commerces de proximité et généralisation de la vente à emporter, mobilités adaptées, manufactures de quartiers et relocalisation d'activités...

***IIA5 : Donner aux collectivités locales les moyens juridiques et financiers d'agir en acceptant la différenciation territoriale**

Pour **adapter leur projet de territoire aux spécificités locales** (climat, population, ressources, identité régionale et touristique, histoire industrielle, patrimoine, littoral, ou espace de montagne, hinterland rural ou forestiers, outre-mers...) **le couple bloc communal / régions doit être mandaté pour accompagner la reprise économique**, avec une gestion plus horizontale des rapports État/collectivités.

A l'image du Green deal européen, l'Etat peut **autoriser les collectivités à négocier avec les acteurs locaux les conditions d'octroi des soutiens financiers** à la reprise (aides de banque des territoires ou de la banque publique d'investissement), en fixant un cadre national d'objectifs généraux, notamment en matière de conditions sociales et environnementales. Une attention particulière sera portée aux petites collectivités afin de s'assurer de l'universalité des taux de prêt.

***IIA6 : Assurer l'accompagnement financier et technique, par l'Etat, grâce à ses agences spécialisées (CEREMA, ADEME, OFB) des stratégies de résilience des collectivités**

L'Etat, s'il en dispose, notamment via ses agences et organismes de recherche, doit fournir les données nécessaires (risques, aléas...) tout en laissant les parties prenantes locales définir ce qui est le plus pertinent pour leur territoire ; une redevance spécifique pourrait être créée pour financer cet accompagnement, par exemple une taxe sur les transports longue distance.

¹³ Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil européen du 19 Mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union.

*IIA7 : Contrôler a posteriori les performances territoriales

Une grande partie de l'énergie consacrée à la planification se concentre sur l'élaboration du document et l'analyse de sa compatibilité ou conformité à d'autres documents ou règles. Il faut passer de cette logique de moyens à une logique de résultat, plus responsabilisante pour la collectivité, et plus mobilisatrice pour les parties prenantes.

*IIA8 : Mettre en place dans chaque région une cellule d'anticipation des crises majeures

Pour anticiper la gestion, résoudre ou accompagner les crises majeures locales (comme l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, ou la tempête Xynthia) ou l'effet territorial des crises nationales (comme le mouvement des gilets jaunes), **l'Etat et la région peuvent mettre en place une cellule d'anticipation**, en lien avec les acteurs économiques et les collectivités, les milieux scientifiques et les universités. Les moyens d'intervention de la sécurité civile, comme ceux des établissements médicaux doivent pouvoir être adaptés aux besoins du territoire et concertés avec la région et les collectivités locales concernées (comme pour les dégradations des centres des métropoles durant la crise des gilets jaunes ou la protection des personnels contre le Covid19 dans les EHPAD).

En prônant la subsidiarité par la société locale à chaque échelon territorial, le niveau régional peut proposer un canevas commun de préparation aux crises, en trois phases:

- Phase 1 : Étude de la résilience pour bien définir les risques et le système, ses limites spatiales et temporelles, et connaître les variables clés de son évolution.
- Phase 2 : Repérage des comportements et des seuils qui conduisent à un changement brutal dans le système de référence, ensemble de trajectoires possibles et scénarios d'évolution ; considérer les comportements humains face à une catastrophe permet d'envisager un ensemble de mesures préalables de gestion pour renforcer la résilience sociale : évocation répétée des catastrophes passées, leçons tirées des retours d'expérience, enseignement de l'inattendu ...
- Phase 3 : Établissement des mesures préventives à long terme (information de la population, éducation, exercices d'évacuation) et à court terme (gestion de la phase d'alerte) afin d'éviter l'éclosion de tels comportements et de renforcer ainsi la résilience du système social.

B. Repenser la structuration urbaine et territoriale

1. Concevoir des territoires résilients : des métropoles aux zones rurales

*IIB1 : Créer des « sas de résilience » dans les métropoles denses

Les centres urbains sont par essence des espaces de solidarités et de synergies, grâce à la compacité qui facilite les échanges économiques et sociaux et optimise la gestion des services publics (hôpitaux, transports, éducation,...). La crise sanitaire et le confinement ont révélé néanmoins la grande fragilité des centres urbains des métropoles, avec en particulier une inégalité d'accès à l'espace et à la verdure, selon la qualité du quartier et la taille du logement. Tout comme les centres-villes sont propices aux îlots de chaleur urbains en cas de canicule, on a pu y constater des phénomènes d'amplification des contaminations, de difficulté d'approvisionnement et parfois l'impossibilité d'appliquer strictement - voire décemment - les mesures barrières et les contraintes du confinement à domicile. La valeur immobilière de certains biens pourrait en être affectée après l'épisode de 2020. **La création d'espaces publics suffisamment généreux**, et l'augmentation des espaces de verdure et des plantations en ville, qui pourraient faire l'objet d'un taux minimum obligatoire par habitant, sont des biens précieux que la stratégie municipale doit préserver et développer.

*IIB2 : Réinvestir les espaces peu denses en préservant leurs qualités de résilience

Alors que les centres villes denses ont souffert de la compacité trop forte, les habitants des zones périurbaines peu denses ont trouvé dans **la maison individuelle avec jardin un espace de vie plus acceptable pour supporter le confinement et le travail à domicile**. Cela porte un regard nouveau sur ces zones résidentielles de « campagnes urbaines » souvent décriées par les urbanistes et la puissance publique. **Réinvestir ces espaces et y renforcer les fonctions de proximité** (santé, commerce, cafés, « tiers-lieux »...), et les lieux de rencontre (privés ou publics) sur le modèle de la « ville du quart d'heure » développé par Carlos Moreno, est également un gage de résilience, notamment pour éviter les déplacements motorisés, dont le prix augmente avec la fiscalité carbone.

***IIB3 : Développer l'intégration ville - nature au travers des outils contractuels et financiers**

La présence de la nature en ville, le recours aux modes de construction écologiques, le développement de l'agriculture urbaine, l'interdiction des produits chimiques dans les espaces publics, bénéficient à la santé des citoyens et valorisent les ressources locales. Une meilleure prise en compte des éco-systèmes dans la conception des espaces, une approche bioclimatique et moins invasive peuvent apporter un confort de vie significatif (fraîcheur, qualité de l'air, bien-être) Les contrats de transition écologique (CTE) conclus entre l'Etat et les collectivités, les programmes partenariaux d'aménagement (PPA) ou les contrats de concessions, peuvent en tenir compte. D'ores et déjà de nombreuses subventions entre collectivités (des régions vers le bloc communal notamment) sont conditionnées à des critères correspondant aux stratégies régionales d'aménagement du territoire.

2. Revitaliser les villes moyennes

Le gouvernement a mis en place depuis trois ans un plan « action coeur de ville » pour revitaliser les centre-villes en déprise de 222 villes françaises entre 10.000 et 130.000 habitants. Ce plan a toute sa place dans la dynamique de relance économique à insuffler après la crise du Covid19.

***IIB4 : Développer dans les villes moyennes des stratégies « densifier-dédensifier »**

Pour rendre plus attractifs leurs centre-villes, y redynamiser le marché immobilier et commercial, les collectivités du programme Action Coeur de ville déploient, avec l'aide de la Banque des territoires, de l'agence nationale de l'habitat et d'Action Logement, des stratégies de requalification des espaces urbains, notamment l'amélioration de la qualité des espaces publics mais également l'accessibilité et l'adaptation des constructions aux besoins contemporains. Ces stratégies peuvent nécessiter de démolir pour reconstruire ou de réduire la compacité des centres-villes anciens, qui n'offrent pas les aménités attendues par les habitants (horizon lointain, jardin, potager, accessibilité aux personnes âgées ou dépendantes). En parallèle, les espaces périurbains, qu'ils soient des lotissements, des espaces commerciaux ou d'activité, n'offrent pas la diversité de services et de fonctions qui permettraient à leurs habitants de vivre dans la proximité, et certains parcs de logements sociaux ne trouvent plus preneurs. De grands équipements publics ou tènements industriels ont pu également y perdre tout ou partie de leur activité et présenter des espaces à reconverter. Alors que certaines fonctions de production et une part de l'industrie pourraient se relocaliser en France, les villes moyennes ont une carte à jouer, dans une logique d'optimisation foncière, en adaptant leur projet urbain du coeur à la périphérie à ces nouveaux besoins.

3. Mettre la planification territoriale au service de la résilience

L'exercice de planification urbaine s'impose aux collectivités avec 13 objectifs généraux et 17 documents sectoriels. Les élus s'y perdent, les citoyens ne s'y risquent pas, les techniciens s'y épuisent. Le besoin de remettre le projet politique au centre et de donner plus de souplesse dans les thématiques traitées émerge largement à l'occasion des discussions avec les autorités compétentes et leurs représentations.

***IIB5 : Recentrer les objectifs des documents de planification sur la résilience du territoire**

Pour répondre à l'ambition de satisfaire aux besoins d'une population dans un contexte local défini, dans un souci à la fois de simplification, d'appropriation et d'adaptation, cet exercice doit être simplifié et recentré sur l'essentiel, ce qui relève de la puissance publique et du vivre ensemble. Les territoires sont tous différents. Les risques qui pèsent sur leur capacité de résilience aussi. Les élus seraient responsables de choisir les thématiques sectorielles à couvrir pour organiser cette résilience.

***IIB6 : Associer tous les acteurs de la chaîne de production du territoire**

La mise en œuvre du projet est facilitée par un alignement des acteurs, qui peut être matérialisé dans un cadre contractuel, comme c'est désormais le cas dans les coeurs de villes moyennes au sein des opérations de revitalisation des territoires (ORT), et dans les métropoles au travers des projets partenariaux d'aménagement (PPA). Articuler temps et outils de la planification avec ceux de la programmation urbaine est nécessaire pour assurer la cohérence du projet territorial.

C. Apprivoiser le numérique

Les données numériques sont un enjeu pour la souveraineté nationale et la cohésion européenne. Ils sont l'or noir du XXI^e siècle comme le montre la valeur de l'application Zoom qui dépasse de vingt fois celle d'Air France. Or, aujourd'hui, les GAFAM et BATX aspirent la grande majorité des données des citoyens européens. La valeur de ces données ou produite par ces données échappe à tout contrôle national. La question de la territorialité de notre production en termes de valeur numérique se pose.

La quantité de données produites pourrait croître de manière exponentielle du fait de l'arrivée de la 5G qui va transformer en profondeur tous les secteurs, santé, industrie, transport etc.

L'enjeu énergétique et écologique qui sous-tend les données numériques est tout aussi crucial. Les data center sont énergivores et concentrés majoritairement en Ile de France. Les infrastructures du numérique et l'usage de la donnée posent des enjeux de gouvernance. Comme c'est arrivé en ronde Bretagne avec les hôpitaux de la NHS, une crise majeure liée au piratage de données sensibles n'est pas impossible en France.

*IIC1 : Mettre en place une communauté européenne de la production et du traitement des données numériques

A l'image de la communauté économique du charbon et de l'acier du XX^e siècle, ancêtre de l'Union, cette structure doit être dévolue à faire émerger les opérateurs numériques de l'Europe, qui pourraient utilement se développer sur un modèle alternatif davantage fondé sur le bien commun et le respect de la vie privée.

*IIC2 : Imposer aux prestataires de service du numérique la localisation des données des citoyens européens sur le territoire de l'Union européenne

Les modalités de relocalisation et les délais seront à préciser dans le règlement.

*IIC3 : Imposer la certification des data center à la norme européenne EN 50600 qui prend en compte les problématiques d'efficacité énergétique

Les infrastructures intelligentes et informatiques de demain doivent être « ecological by design » et moins gourmandes en énergie.

*IIC4 : Mener une politique d'équipement national en data center pour desservir plus équitablement les régions et les rendre plus attractives

Le développement des industries du futur ne se fera pas sans data center. L'existence de bassins industriels sera conditionnée par la présence de data center à proximité. Cela permettra aussi de réduire la concentration des data center, notamment en île de France qui représente une part considérable de la consommation d'énergie.

*IIC5 : Soutenir la recherche et l'innovation pour diminuer l'impact écologique du numérique

Une entreprise française¹⁴ a développé une huile végétale pour refroidir directement les équipements électroniques avec un gain d'énergie considérable et une diminution drastique des gaz à effet de serre en mettant fin aux systèmes de climatisation et de refroidissement classique.

*IIC6 : Utiliser le maillage territorial des universités pour développer la capacité des collectivités à réguler les systèmes numériques et déployer des solutions « made in France »

Cela peut se traduire par des facilités données aux universitaires d'expérimenter des projets IT à partir des infrastructures des villes, en s'appuyant sur les éco-systèmes locaux de start-ups.

¹⁴ <https://www.usine-digitale.fr/article/viva-tech-la-start-up-immersion-4-rafraichit-les-data-centers-et-veut-reutiliser-l-energie-qu-ils-degagent.N844650>

III . Rebondir : pour une stratégie nationale de renouveau économique

Le foisonnement de propositions et d'initiatives sur le « monde d'après » nous incitent à la prudence. En appelant à une société de conscience et de confiance, nous dressons les conditions de la résilience face à la situation inédite dans laquelle nous sommes encore plongés. Nous rappelons en premier lieu que la France n'est pas isolée dans sa gestion de la crise, et que sa stratégie de rebond économique dépend largement de son rôle en Europe et dans le monde, des relations entre les collectivités locales et l'Etat et de l'importance des spécificités locales, et de la coopération entre les citoyens, les entreprises, et les pouvoirs publics. La stratégie nationale de rebond que nous proposons dans ce dernier chapitre se comprend ainsi à la lumière d'un rapport au monde renouvelé (I.) et d'une la stratégie partagée de résilience (II.).

1. Pour une gouvernance partagée de la reconstruction

20% du Produit Intérieur Brut (PIB) pourraient être détruits ou gravement impactés par la crise économique liée au confinement. La reconstruction de cette part de notre économie et de la richesse nationale que nous appelons de nos vœux doit **prendre une forme plus responsable, plus participative, plus solidaire, plus sobre et plus soutenable en ressources**. Il nous est donné l'occasion de fixer à la reprise économique un cadre spécifique, à l'image de celui du grand emprunt (programme d'investissement d'avenir) ou du plan Juncker. Ce cadre social et environnemental, aligné sur le **Green deal européen** et les **objectifs du développement durable** (ODD), permettra à la France de transformer durablement son modèle économique et de le rendre plus résilient.

*III1 : créer des comités locaux de la reconstruction

Nous proposons de **créer pour une durée d'une année des « comités locaux de la reconstruction »**, regroupant des chercheurs en sciences sociales, en sciences politiques, en sciences économiques, des représentants d'entreprises, de salariés, d'élus locaux, et d'associations à vocation sociale et environnementale pour proposer, en s'appuyant sur les travaux de la convention citoyenne pour le climat et du collectif parlementaire « le jour d'après », pour fixer les déterminants et les outils de cette reconstruction, en lien avec les spécificités locales, en métropole et en Outre-mer.

2. La transition énergétique au service du rebond territorial

La transition énergétique vers des solutions durable pour l'environnement doit être un **vecteur du renouveau économique de la France**. Cela passe par une stratégie nationale articulée autour de quatre axes: a) l'économie de l'énergie de la production à la consommation, b) le renforcement de la production locale et la production de coût prévisible, c) la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et d) celle de la pollution atmosphérique locale.

En septembre 2018, PEPS a publié 3 propositions pour placer le citoyen et les territoires au coeur de la stratégie énergétique de la France¹⁵. Ces propositions répondent à trois objectifs créateurs de solidarité et d'emplois: **économiser l'énergie et la décarboner, produire et consommer autrement l'électricité, accompagner les territoires dans la transition**.

Nous complétons ici notre contribution avec trois propositions complémentaires ciblées sur la transition énergétique pour assurer la reprise économique:

*III2a : Soutenir l'ingénierie locale de projets, notamment dans la mobilité propre, en favorisant le déploiement de l'hydrogène¹⁶

*III2b : Déployer massivement la rénovation énergétique des bâtiments

*III2c : Accélérer via l'efficacité énergétique la généralisation des énergies 4D (Déconcentrées, Diversifiées, Décarbonées, Démocratiques) pour construire une résilience locale via le développement des boucles énergie / matière et énergie / déchet, le développement de l'économie circulaire, et la capacité de chacun à devenir acteur de son approvisionnement énergétique tout en tirant le meilleur profit des infrastructures existantes.

¹⁵ <https://www.peps.website/ppe-programmation-energetique>

¹⁶ <https://www.peps.website/societe-hydrogene>

3. Réindustrialiser les territoires

Empruntons ici à Pierre Veltz ses propos dans une récente tribune aux Echos ¹⁷ : « Il faut recréer en France et en Europe des noyaux industriels plus résilients, qui créent de la valeur durablement et prennent à bras-le-corps l'urgence absolue du climat et de la biodiversité. Pour cela, l'enjeu n'est pas de « relocaliser » l'industrie du passé, mais de développer l'industrie du futur. Il faut comprendre que cette nouvelle industrie, émergente, ne sera pas simplement l'industrie d'hier modernisée, robotisée et verdie. **La vraie nouveauté du numérique n'est pas la robotisation, mais la connectivité**, la capacité de partager les données et de construire de nouveaux rapports entre concepteurs, producteurs et usagers. {...} Le grand impensé du sauvetage économique et de la transition écologique n'est pas celui du « comment », mais celui du « quoi » produire ? Regardons l'évolution de la demande. Les secteurs vedettes, et qui vont le rester, sont la santé, le bien-être, l'alimentation de qualité, l'éducation, le divertissement. {...} **C'est dans cette économie « humano-centrée »**, très différente de l'économie d'accumulation d'objets que nous connaissons depuis près d'un siècle, que se cachent les relais de « croissance » dont nous aurons besoin. Car c'est aussi une économie des liens, des relations, des territoires. »

L'approvisionnement en produits à bas coût gagnerait à être diversifié. Une partie doit être relocalisée en Europe ou à proximité (rive sud de la Méditerranée), notamment pour les secteurs clés de la santé, la communication et l'intelligence artificielle, la production et l'industrie alimentaire.

La crise sanitaire nous rappelle l'enjeu de posséder un outil de production digne de ce nom¹⁸. La pénurie de masques a mis en évidence notre fragilité à résister au choc de la crise. Une stratégie nationale de réindustrialisation doit se faire au profit d'outils de production performant et respectueux de l'environnement et par l'aménagement des territoires, en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité, par une fiscalité avantageuse, par la formation en valorisant l'attractivité des métiers de l'industrie, et par la recherche et innovation. Cette stratégie nationale de réindustrialisation permettra de créer de la valeur et des emplois sur ces territoires marginalisés.

*III3a : ECo-Conditionner les appels d'offres du secteur public

En instaurant des critères qui favorisent les circuits courts pour les biens essentiels.

*II3b : Encourager les entreprises à relocaliser leurs approvisionnements

Pour développer des maillages de fournisseurs en France, et les accompagner au niveau régional par des programmes pour leur permettre d'identifier ces fournisseurs potentiels et ou de diversifier leurs chaînes d'approvisionnement.

*III3c : Encourager des regroupements acheteurs/producteurs afin de relocaliser des catégories de produits pouvant l'être

Les donneurs d'ordre publics peuvent s'organiser pour grouper leurs commandes et favoriser ainsi la qualité de chaînes de productions locales, et garantir des conditions de travail et de production aux meilleurs standards sociaux et environnementaux. Des labels peuvent ainsi être développés favorisant les marques françaises ou européennes.

*III3d : Penser les conditions de réintroduction de l'industrie en ville et dans les périphéries de villes en évitant d'étaler l'urbanisation et en maîtrisant les risques

Le recyclage des espaces d'activité industrielle et leur transformation pour répondre à la numérisation et à l'évolution des besoins en industrie est un enjeu de reconquête des villes en déprise. Les conditions d'accueil d'activités industrielles qui peuvent être dangereuses ou nuisantes doivent néanmoins être appréhendées avant toute implantation.

Cette note riche de 51 propositions concrètes a été élaborée entre avril et mai 2020 par un collectif de contributeurs experts de la plate-forme PEPS pour le progrès environnemental et le progrès social, sous la direction d'Hélène PESKINE. Elle a fait l'objet de deux ateliers participatifs en ligne les 15 avril et 13 mai 2020. Elle a été adressée à France Stratégie en réponse à l'appel à contributions : Covid-19 : pour un « après » soutenable. Que chacun des contributeurs, ponctuel ou permanent, soit chaleureusement remercié pour son apport à la réflexion collective et au débat.

¹⁷ <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/prenons-le-chemin-dune-nouvelle-industrie-1206101>

¹⁸ Olivier Lluansi, ancien délégué ministériel aux territoires d'industrie a largement inspiré ce chapitre